



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté rectoral du 28 mars 2026 fixant la répartition des contrats offerts
aux concours externes et second concours interne privés d'accès à l'échelle de rémunération
des professeurs des écoles - session 2026**

La rectrice,

Vu l'arrêté ministériel du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2026 fixant le nombre de contrats offerts au titre de l'année 2026 et leur répartition par académie au concours externe et au concours externe spécial en langues régionales d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2026 fixant le nombre de contrats offerts au titre de l'année 2026 et leur répartition par académie au concours externe, au concours externe spécial en langues régionales organisés à titre transitoire et au troisième concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des écoles dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du premier degré ;

ARRÊTE

Article 1 : Les contrats offerts aux différents concours d'accès à l'échelle de rémunération de professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat sont répartis comme suit :

Concours externe niveau master	14 contrats
Concours externe niveau licence	8 contrats
Second concours interne privé	2 contrats

Article 2 : Madame la secrétaire générale adjointe de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice d'académie

Signé

Virginie DUPONT